

Gaby Urbé

# L'éducation et la formation des adultes organisées par le MENFP

Pour éviter des malentendus, il faut bien définir ce dont on parle. Au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), l'organisation de l'apprentissage tout au long de la vie relève de trois services différents selon les publics cibles concernés : le SCRIPT qui est responsable de la formation continue des enseignant-e-s, le Service de la formation professionnelle (SFP) qui est responsable de la formation professionnelle continue et le Service de la formation des adultes (SFA) qui est responsable de la formation générale continue des adultes.

En dehors du MENFP, une multitude d'offres en formation continue, publics et privés, jouent leur rôle dans l'apprentissage des adultes.

Le champ des acteurs et le nombre de participants étant tellement vaste, je vais me limiter en gros aux activités de mon service.

## L'importance de la formation des adultes

Comment mesurer l'importance de la formation des adultes ? Par le nombre de participants ou l'objectif de la formation ? Par l'apport en cohésion sociale, en ascension sociale, en surplus de rémunération... ?

Malheureusement, nous ne disposons pas d'indicateurs qualitatifs qui pourraient fournir des réponses autres que la mesure par le nombre de participants.

*Les cours organisés et conventionnés par le Service de la formation des adultes*

Les cours et formations organisés par le SFA peuvent être regroupés en sept catégories selon les critères de la finalité, de la certification ou du mode de financement :

- Cours de langues au Centre de langues Luxembourg (CLL) et dans son annexe à Mersch ;

- Cours du soir, 2<sup>e</sup> voie de qualification menant au diplôme de fin d'études secondaires et secondaires techniques, classes de 4<sup>e</sup>-1<sup>re</sup> G, et 10<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> CG, classes de 9<sup>e</sup>, (les classes de 10<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> menant au CATP, CCM, CIP sont organisées sous la responsabilité du SFP) ;

- Cours du soir dans les différents lycées du pays, différentes matières, certification d'assiduité ;

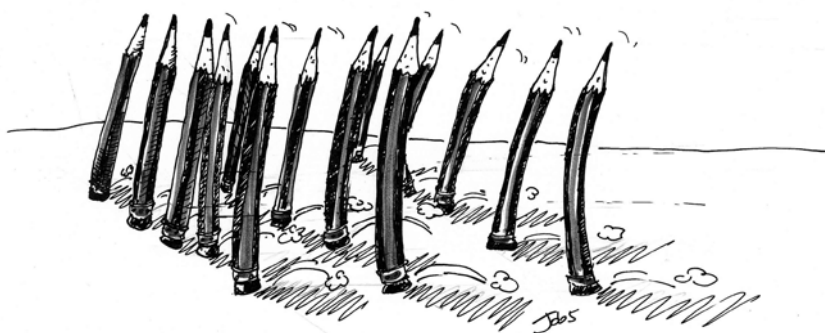
- Cours de langue luxembourgeoise dans les régions frontalières de la France et de l'Allemagne, certification d'assiduité ;

- Cours conventionnés et subventionnés par le SFA/MEN : différentes matières, certification d'assiduité, organisés en collaboration avec les communes et les a.s.b.l. ;

- Cours conventionnés dans le cadre du programme e-Luxembourg/Internet-stuffen, certification d'assiduité ;

- Cours optant pour le label de qualité décerné par le SFA.

66 % des personnes inscrites dans les cours du SFA sont des femmes et 19 % des personnes inscrites sont âgées de plus de 50 ans.



|                                   | 1999           | 2004            | 2005          |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|---------------|
| Enseignement secondaire           | 80             | 48              | 42            |
| Enseignement secondaire technique | 330*           | 476*            | 260           |
| CATP, CCM, CIP / SFP              |                |                 | 279           |
| Cours de langues                  | <b>6702</b>    | <b>9277</b>     | <b>9297</b>   |
| Cours de beaux-arts               | 914            | 880             | 849           |
| Cours informatique                | 887            | 1324            | 2222          |
| Cours ménagers                    | 433            | 611             | 781           |
| Sciences humaines et sociales     | 242            | 331             | 274           |
| Cours techniques                  | 77             | 135             | 114           |
| Cours d'alphabétisation           | 55             | 75              | 86            |
| Éducation différenciée            | /              | 75              | 88            |
| <b>TOTAL :</b>                    | <b>9.720**</b> | <b>13.232**</b> | <b>14.292</b> |

\* y compris les cours menant au CATP, CCM, CIP, organisés dans les lycées

\*\* y compris les cours non conventionnés de certaines villes (pour 2004 : 843 participants)

Au grand total, le SFA a enregistré en 2005 une augmentation des inscriptions de 13 232 à 14 292, soit de 8 %. En fait, la progression des inscriptions était plus forte encore que ne le laissent apparaître les chiffres à première vue : en 2004, le total des inscriptions comptait 843 participant-e-s aux cours de langues auprès de la ville de Luxembourg, de la Ville de Differdange et du Syndicat d'initiative de Pétange.

Pour les besoins des statistiques internationales, les inscriptions pour 2005 s'élèvent ainsi à 15 142, tandis que pour la seule activité du SFA, on passe de 12 389 à 14 292, soit une augmentation de 1 903 unités ou de 15,36 %. Le taux d'augmentation annuelle de 0,5 % prescrit par la Commission européenne en 2005 dans le but d'atteindre les objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie est ainsi largement dépassé en matière de cours organisés par le SFA.

## Dispositions prises par le MENFP pour la formation des adultes

Au vu des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, la participation de certains groupes aux activités de formation continue demeure insatisfaisante pour

- les décrocheurs et décrocheuses sans qualification ou avec une qualification incomplète ;
- les personnes illettrées ;
- les personnes poursuivant une activité professionnelle ou non, mais âgées de plus de 50 ans ;
- les personnes handicapées ;
- les femmes rentrantes ;
- les femmes immigrées.

D'ores et déjà, certaines initiatives pour couvrir les besoins de ces groupes défavorisés sont prises par les services du MENFP :

- des cours d'alphabétisation ;
- des cours d'enseignement à distance : le projet eBac devra permettre prochainement à des adultes de reprendre leurs études en 3<sup>e</sup> secondaire sous une forme de *blended learning* ;
- des cours conventionnés avec des initiatives ou associations œuvrant dans

le but de la formation des femmes rentrantes ou immigrées ;

- des cours d'informatique, de musique, d'art et de lecture pour les personnes à déficiences visuelles.

---

**Ce n'est qu'une formation de qualité qui peut apporter une plus-value en matière de productivité, de progression professionnelle et d'épanouissement personnel.**

---

D'autres voies de qualification pour les adultes sont organisées par le SFP et le SFA. Pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, de la compétitivité des entreprises et de la cohésion sociale, l'offre existante doit être élargie pour garantir une qualification de base (niveau 9<sup>e</sup>) et pour assurer la qualification générale ou professionnelle à chaque personne qui en exprime le besoin. Une meilleure répartition régionale de l'offre et une diversification de l'offre selon les besoins du marché du travail peuvent contribuer à susciter la demande.

Dans les mois à venir, certains principes doivent prendre forme dans des textes législatifs : le droit individuel à la formation continue et le libre accès à la formation choisie. Des mesures concrètes doivent être prises pour franchir des barrières potentielles à l'accès : des campagnes d'information, de sensibilisation et d'orientation, la validation des acquis de l'expérience, le crédit d'heures de formation et le congé de formation. Quelques-unes de ces mesures trouvent déjà une expression concrète dans l'avant-projet de loi portant réforme de la formation professionnelle.

Ce n'est qu'une formation de qualité qui peut apporter une plus-value en matière de productivité, de progression professionnelle et d'épanouissement personnel. Surveiller et améliorer la qualité des cours dispensés devient une priorité des organisateurs. Les moyens à mettre en œuvre sont multiples : la formation initiale et continue des formateurs et formatrices, l'évaluation interne et externe, le développement d'une pédagogie des adultes, des tests de certification.

Le nombre croissant de chômeurs, de décrocheurs à l'école, d'immigrés et de frontaliers invitent les responsables à s'engager plus activement encore dans les domaines de l'orientation, de l'information et de l'organisation de cours à vocation spécifique, tels que l'alphabétisation, la qualification de base au niveau 9<sup>e</sup> et la qualification finale en CCM, CIP, CATP, 13<sup>e</sup> ou 1<sup>re</sup> ou l'apprentissage des langues et surtout de la langue luxembourgeoise.

## Droit individuel à la formation continue

Dans le but de faire de l'apprentissage tout au long de la vie un élément d'efficacité économique et de cohésion sociale, il faudra instaurer un droit individuel à la formation continue. Chaque personne, à tout moment de sa vie, doit pouvoir faire usage de ses droits et savoirs acquis et construire son projet de formation de manière négociée, mais aussi de manière libre, de telle sorte qu'elle puisse accéder à une formation qui réponde à la fois à ses aspirations personnelles et/ou au projet de l'entreprise. Ainsi, le congé individuel de formation et la validation des acquis de l'expérience sont les corollaires logiques de ce droit. Pour être complet, le

droit individuel à la formation devrait être transférable d'une entreprise à une autre en cas de changement d'emploi et il devrait être garanti collectivement par une mutualisation des fonds de financement.

C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat a formulé dans les considérations générales de son avis relatif au projet de loi portant création d'un congé individuel de formation et modifiant la loi modifiée du 4 octobre 1973 concernant l'institution d'un congé-éducation sa demande de voir enrichir le texte des éléments suivants : entre autres l'introduction d'un véritable droit individuel à la formation tout au long de la vie, l'introduction de la notion de capital temps formation.

### Aides financières de l'Etat

Les cours dispensés dans le cadre de la formation des adultes sont payants, mais les tarifs appliqués sont moins élevés que les tarifs demandés par des institutions privées ou des institutions publiques dans les pays voisins. D'autre part, il existe un tarif réduit de 5 euros pour chaque type de formation en 2<sup>e</sup> voie de qualification ou pour certaines catégories de participants comme les élèves, les étudiants, les chômeurs, les bénéficiaires du RMG et d'autres catégories défavorisées. Des aides financières dans le sens d'une aide à l'individu n'existent pas, mais c'est l'Etat qui finance la formation.

Les cours dispensés dans le cadre de la formation continue des enseignants et des autres agents du secteur public sont gratuits.

Pour la formation professionnelle continue, il faut distinguer entre plusieurs voies et mesures de formation. En ce qui concerne l'accès individuel à la formation, les cours du soir menant au CATP sont gratuits. Dans le cadre de l'apprentissage des adultes, l'Etat rembourse à l'entreprise la différence entre le salaire social minimum touché par l'apprenant et l'indemnité d'apprentissage fixée pour l'apprentissage des jeunes. Sur base de la loi modifiée du 22 juin 1999 qui règle l'accès collectif des salariés à la formation continue, l'Etat a dépensé en aide directe et bonification d'impôts aux entreprises 15,7 millions d'euros en 2003, ce qui correspond à 202 308 inscriptions de salariés.

### eBac – le bac à distance

## Donnez des ailes à votre carrière !

Le Service de la formation des adultes du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a résolument choisi d'emprunter une voie novatrice en proposant à partir de la rentrée 2006 la formation eBac, une formation à distance sous forme de *blended learning* qui mène au baccalauréat.



*blended learning* permettra ainsi d'offrir un plus grand confort aux adultes qui pourront mieux concilier emploi, vie de famille et études.

A partir de septembre 2006, les cours de la classe de 3<sup>e</sup> secondaire moderne (section G) seront offerts sur le portail eBac (<http://www.ebac.lu>). Les cours de 2<sup>e</sup> débiteront en février 2007 et les cours de la classe de 1<sup>re</sup> seront disponibles à partir de la rentrée 2007.

Il est possible de combiner les cours eBac avec les cours du soir traditionnels. Ces derniers sont offerts à l'Athénée de Luxembourg.

Les inscriptions à l'eBac se feront exclusivement en ligne sur le portail eBac (<http://www.ebac.lu>), et ceci à partir de juin 2006.

Les personnes intéressées doivent remplir les prérequis suivants :

- avoir terminé l'âge de la scolarité obligatoire (préférence sera donnée aux adultes en cours d'emploi ou à la recherche d'un emploi et aux personnes qui présentent des déficiences physiques) ;
- disposer d'un accès à Internet (de préférence ADSL) ;
- avoir accompli avec succès la classe de 4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire luxembourgeois ou, à défaut ;
- avoir les compétences requises dans les trois langues (allemand, français, anglais) ;
- remettre un dossier complet renseignant sur les études et expériences professionnelles antérieures.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [www.ebac.lu](http://www.ebac.lu).

